



À RETENIR CETTE SEMAINE

BETTERAVES p2

Stade : de 12 feuilles à 100 % de couverture

Parasitisme : Peu d'évolution des pucerons et présence très ponctuelle de larves de teignes

Maladies du feuillage : début de la surveillance en veillant à ne pas confondre bactériose et cercosporiose



BETTERAVE

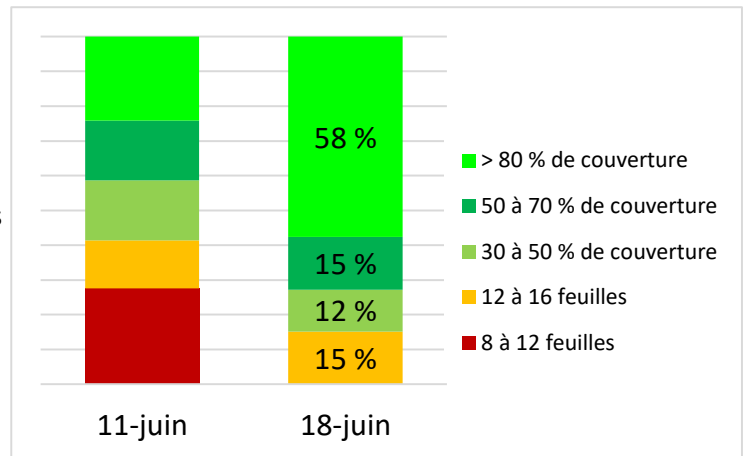
1 | Stade de la culture

La croissance des betteraves se poursuit au grès de conditions climatiques favorables.

Dans le réseau, les stades s'échelonnent de 12 feuilles à 100 % de couverture du sol pour les parcelles les plus avancées.

Les parcelles implantées dans les sols les plus crayeux accusent un retard de développement habituel.

Le stade moyen est d'environ 70 % de couverture.



2 | Parasitisme

a. Observations

Acariens : de rares symptômes d'acariens en bords de champs sont toujours recensés sur les parcelles de Perthes dans les Ardennes, La Veuve et Coupéville dans la Marne. Le risque d'extension est limité pour le moment en absence de températures élevées.

Noctuelles défoliatrices : des traces de chenilles de noctuelles sont signalées sur 4 parcelles situées sur la moitié sud de la région. Les taux d'infestation (de 2 à 8 % de plantes concernées) restent largement inférieurs au seuil de risque de 50% de plantes porteuse de perforations récentes.

Charancons : le charançon *Lixus juncii* est encore observé dans l'Yonne sur le site de Champlay en pourtour de la parcelle.

Teignes : les observations de chenilles de teigne n'évoluent pas cette semaine. 25 % des parcelles suivies mentionnent toujours leur présence mais les taux d'infestation restent inférieurs au seuil de risque de 10 % de plantes porteuses de chenilles ou de dégâts frais.

Le volume du bouquet foliaire et l'absence de stress hydrique limitent pour le moment le risque de prolifération des larves.



3 | Pucerons

a. Observations

- Dans le réseau la présence de pucerons verts *Myzus persicae* au stade aptère régresse encore légèrement avec environ 15 % de parcelles concernées. Quelques parcelles enregistrent malgré tout une ré infestation.
- Les observations de pucerons verts au stade ailés stagnent mais des vols sont toujours identifiés dans les dispositifs de piégeage mis en place.
- Le virus de la jaunisse modérée est mentionné depuis plusieurs semaines dans les analyses réalisées sur la région. Par contre, le virus de la jaunisse grave, préjudiciable à la culture, n'a toujours pas été recensé.
- Dans le réseau, le nombre de sites présentant des pucerons noirs *Aphis fabae* évolue timidement. Les fréquences de plantes concernées augmentent quelque peu avec en moyenne 20 % de plantes touchées.
- Des coccinelles et des syrphes sont observés. Les premières maladies entomophtorales sont signalées. Tous ces auxiliaires contribuent largement à la régulation naturelle des populations de pucerons.

b. Analyse de risque

La pression pucerons reste contenue en cette mi-juin. La surveillance à la parcelle doit être maintenue jusqu'au stade couverture du sol par la culture. Ensuite, le risque de développement de la jaunisse diminue par effet de dilution des virus dans la plante.

4 | Maladies du feuillage

a. Observations

- Dans le réseau, 15 % de parcelles présentent des symptômes de bactérioses du genre *pseudomonas* souvent suite aux blessures infligées au feuillage lors d'épisodes orageux.

Symptômes : le bord des feuilles jaunit puis se nécrose formant des taches noires de formes irrégulières plus particulièrement sur le bord des nervures du limbe.

La cicatrisation des tissus et la disparition des symptômes interviennent avec le retour d'un climat chaud et sec et par renouvellement du feuillage sans causer de préjudice à la culture. Des sensibilités variétales peuvent être observées.



- Pour le moment, aucun symptôme de cercosporiose n'est signalé sur les 18 parcelles suivies cette semaine.



b. Analyse de risque

La pression cercosporiose des années précédentes doit encourager à débiter la surveillance notamment pour les parcelles les plus exposées : rotations courtes, zones d'épandage d'effluents agro industriels, variétés très sensibles, ...

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est et de la DRAAF :

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes>

Affinez vos connaissances sur les principales adventices des Grandes Cultures et les méthodes de lutte préventive en consultant le site INFLOWEB : <http://www.infloweb.fr>



ÉDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE GRAND EST SUR LA BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU GRANDES CULTURES :

Acolyance - Arvalis Institut du Végétal - ATPDDA - CETA de l'Aube - CETA de Champagne – CETA Craie Marne Sud – Chambre d'Agriculture des Ardennes - Chambre d'Agriculture de l'Aube - Chambre d'Agriculture de la Marne - Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne - COMPAS - CRISTAL UNION - DIGIT'AGRI - EMC2 – ETS RITARD - FREDONCA – ITB - LUZEAL - NOVAGRAIN (SCA EfiGrain Sézanne - SCA La Champagne – Coligny) S - SCA de Juniville - SCA d'Esternay - SCARA - SEPAC - SOUFFLET Agriculture – SUNDESHY – TEREOS – CAPDEA - Terres Inovia - EURL Verzeaux – VIVESCIA Agriculture.

Rédaction : Arvalis Institut du Végétal, FREDON Champagne-Ardenne, ITB et Terres Inovia.

Crédits photos : Terres Inovia, Arvalis - Institut du Végétal, FREDONCA, ITB, DRAAF (SRAL), Partenaires

Coordination et renseignements :

Karim BENREDJEM, Tél. : 03 26 65 18 52. Courriel : karim.benredjem@grandest.chambagri.fr

Claire COLLOT, Tél. : 03 83 96 85 02. Courriel : claire.collot@grandest.chambagri.fr

Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, abonnez-vous ici :
<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/abonnez-vous-gratuitement-a-nos-bsv/>

Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture et le ministère chargé de l'Environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du Plan ÉCOPHYTO II.